

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D81-2015

Séance du 22 octobre 2015 – Convocation du 13 octobre 2015
Compte rendu affiché le 30 octobre 2015
Présidente de séance : Valérie GLATARD
Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Xavier LAURE par Michel MATHEY ; Claire POINT par Claire LEBAHAR ; Michel HU par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA PIRES par Guillemette DEBORDE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Odile BALTHAZARD par Jamila HARZALLAH.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Approbation de la programmation 2015-2016 du Contrat Éducatif Local, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

La commune de Neuville Sur Saône est engagée dans un **Contrat Éducatif Local** signé avec l'État et dans un **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** ainsi que dans le **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents** en partenariat avec la CAF.

Ces dispositifs cofinancés, permettent, avec la participation des établissements scolaires et des associations locales, la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'activités socioéducatives pour les enfants de 6 à 16 ans et d'actions d'accompagnement à la parentalité. La synthèse de la programmation 2015-2016 du **Contrat Éducatif Local**, du **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** et du **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents** est la suivante :

	Coût total prév. actions	Coût net commun e	Autres participations				Valori- sation du bénévolat	Fonds propres associatio n	
			État		Caf du Rhône	Métropole (valorisatio n)			Participatio n usagers
			DDCS	Educ. Nat.					
C.E.L	48 200 €	31 832 €	11 800 €	2 553 €	- €	- €	2 015 €	- €	
C.L.A.S	48 816 €	16 423 €	- €	- €	9 592 €	- €	5 960 €	4 265 €	
R.E.A.A P	2 786 €	879 €	- €	- €	1 500 €	407 €	- €	- €	
Total	99 802 €	49 134 €	11 800 €	2 553 €	11 092 €	407 €	7 975 €	4 265 €	

Dans le cadre de cette programmation, ainsi que pour l'organisation des heures de découverte du vendredi après-midi, des subventions sont à verser aux associations porteuses de projets. Les modalités de versement de ces subventions, sous la forme d'un acompte et d'un solde à réalisation de l'action, seront cadrées par une convention.

ASSOCIATIONS	Montant de la Subvention prévisionnelle 2015-2016
M.J.C.	9 813 €
HARMONIE	2 200 €
THEATRE DES BORDS DE SAONE	16 520 €
NEUVILLE GYM	4 347 €
TENNIS CLUB NEUVILLOIS	2 486 €
AS GENAY	2 700 €
C.S.F	7 588 €
TOTAL	45 654 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- Vu le **Contrat Éducatif Local**, le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** et le **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents**.
- CONSIDERANT les actions proposées dans la programmation 2015-2016,
- **ADOpte la programmation financière 2015-2016 des dispositifs CEL, CLAS et REAAP :**
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2015-2016,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation financière des communes bénéficiant des dispositifs (Genay, Curis au Mont d'Or, Saint-Germain au Mont d'Or, Albigny-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône, Montanay),
- **APPROUVE les subventions à verser aux associations partenaires,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire et notamment à signer les conventions de partenariat avec les associations participant aux CEL, CLAS, REAAP et heures de découverte.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 octobre 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2015
- Publication ou affichage le 27/10/2015

Valérie GLATARD, Maire.

